



L'ASSOCIATION

Créée en 2018, l'Association Musique-Espérance porte 2 objectifs :

- Permettre aux élèves de l'école de bénéficier de cours de violon, piano, orgue, chant, trompette et harpe sur place, sans imposer de conduites supplémentaires aux parents !
- Apporter la musique à ceux qui ne peuvent se déplacer. C'est pourquoi, au cours de l'année les musiciens seront amenés à donner 1 ou 2 concerts en maison de retraite.

Jouer d'un instrument demande une certaine exigence ! En s'inscrivant l'élève doit prendre conscience de ce à quoi il s'engage. A savoir :

- Travailler régulièrement entre les cours : pour les internes, 2 pianos sont mis à leur disposition pour s'exercer le soir. Pour les primaires, il est indispensable que les parents soient vigilants à ce que leur enfant travaille entre les cours. Les demandes étant nombreuses et les places limitées, une liste d'attente est établie. **L'élève ne fournissant pas de travail régulier ou trop souvent absent, sera contraint d'arrêter les cours, ce qui permettra à un élève figurant sur liste d'attente de commencer les cours.**
- Participer aux concerts prévus dans l'année
- Être présent aux cours et prévenir **A L'AVANCE**, au minimum la veille le professeur en cas d'absence.

TARIFS 2026-2027 :

Les cours d'instruments : 155€/trimestre.

Les cours de chant : 85€/ trimestre

Une adhésion à l'Association de 15€ par élève est demandée en plus des frais d'inscription. Sur cette adhésion, 5€ sont reversés à l'ASLM (Association de l'Espérance) afin de contribuer aux frais annexes (chauffage, électricité etc..). Les 10 € restants permettent à Musique-Espérance de financer les travaux éventuels à effectuer sur les instruments (accords des pianos, cordes de violons, pupitres...), à l'achat de matériel et de partitions, de fournitures...

L'Association offre la possibilité de louer un violon (un quart, un demi ou un trois quarts selon l'âge et la taille de l'élève). Les frais de location s'élèvent à 15€/ mois sur 10 mois. Un contrat de location sera signé à la remise de l'instrument. Une caution de 100€ sera demandée (chèque non tiré et remis en fin d'année lors de la restitution du violon).



REGLEMENT :

Le règlement pour l'ensemble de l'année s'effectue en début d'année scolaire : 3 chèques vous seront demandés en règlement des 3 trimestres (1^{er} chèque encaissé fin septembre 2025 – 2^{ème} chèque encaissé début janvier 2026- et dernier chèque encaissé début avril 2026).

Règlement à l'ordre de « Association Musique-Espérance ».

Il est possible de régler par virement. Pour cela, merci de nous adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : musiquesperance85@gmail.com

Le montant de l'adhésion est à inclure au chèque/virement du 1^{er} trimestre.

HORAIRES DES COURS :

Début des cours le **lundi 14 septembre 2026**. Vous serez informé du jour et horaire de cours de votre enfant par mail la semaine précédente au plus tard.

Pour les primaires, les cours seront donnés entre 12h15 et 13h30 et/ou durant la garderie du soir entre 16h30 et 17h (pour les élèves restant à la garderie).

Pour les collégiens et lycéens, les cours seront donnés entre 12h30 et 13h30 et/ou durant les heures de permanences/études

Violon : cours individuel le jeudi et vendredi

Trompette : cours individuel le jeudi

Chant : cours collectif (groupe de 8 à 12 élèves) le jeudi entre 12h30 à 13h30

Piano/ orgue/ harpe : cours individuel le lundi, mardi, jeudi et vendredi

LES PROFESSEURS

Madame BABOZ

**Professeur de
violon et solfège**

*Diplôme de fin d'étude de
violon du Conservatoire
de Marly (78)*

*Diplôme de fin d'étude de
solfège du conservatoire
régional de Versailles*



Madame LARROQUE

**Professeur de piano,
orgue et solfège**

*Médaille d'or de piano du
conservatoire de Montreuil*

*Médaille d'or de solfège du
conservatoire de Toulon*

*Médaille d'or de musique
de chambre du
conservatoire de Montreuil*

*2^{ème} cycle
d'orgue
conservatoire
d'Aix en Provence*



Madame FRECON

**Professeur de chant
choral et solfège**

Cycle 1 de chant lyrique

*Formation à la pédagogie
Kodaly pour une pratique
de la musique en école
maternelle et primaire ;*

*Intervenante en milieu
scolaire.*



Monsieur LARROQUE

**Professeur de
trompette et
solfège**

*Diplôme de fin de 2^{ème}
cycle de trompette du
conservatoire de Lyon*

*Diplôme de 3^{ème} cycle
de solfège du
conservatoire de Lyon*



Madame COURAU

**Professeur de
harpe et solfège**

*Diplôme de fin
d'études de harpe
du conservatoire de
Paris 15^{ème}.*



*3^{ème} cycle de solfège
du
conservatoire de Paris
15^{ème}*